



MOBILISATION

NON
AU DEMANTELEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL INITIAL,
PUBLIC ET LAÏQUE
ET DU STATUT
DES PLP

LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME, LOI CIOTTI, SECONDE INDIFFÉRENCIÉE

Le Sénat a adopté, le 25 octobre dernier, une proposition de loi visant à supprimer la « loi Ciotti » du 28 septembre 2010 qui suspend le versement des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Le texte doit être encore adopté par l'Assemblée Nationale.

Le dispositif a fait preuve de son « inefficacité ». En effet, sur 12 millions d'élèves en France, 619 suppressions d'allocations familiales ont été effectuées en 2011-2012. Parmi elles, 142 ont été rétablies. Chiffres à l'appui, la ministre déclare qu'« à 77 %, le dispositif est inefficace, car l'enfant ne retourne pas à l'école » et critique les résultats qu'elle juge « dérisoire ».

Le SNETAA-FO avait été reçu au Sénat en 2010 sur cette question et avait vivement dénoncé cette loi scélérate qui risquait de plonger les élèves de la voie professionnelle dans la misère sociale sans pour autant s'interroger sur les causes de l'absentéisme. Le gouvernement avait donné à l'époque une réponse répressive et économique à un problème éducatif.

L'absentéisme ne peut se résorber que par une véritable gestion au plus près de nos élèves, qui sont par ailleurs issus pour nombre d'entre eux de milieux socio-économiques défavorisés, gestion des difficultés qu'ils rencontrent y compris en dehors de l'école, ce n'est donc pas l'école qui doit porter seule cette lutte.

Néanmoins, la problématique de l'absentéisme reste entière, on estime à 300 000 le nombre d'élèves absents. Selon une étude de la DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance) de 2011-2012 l'absentéisme est un fait marginal en primaire avec 2,6%, celui-ci est de 6,9% en Lycée Général et Technologique et se monte à 14,8% en Lycée Professionnel.

La sénatrice a une explication simple ou encore pourrait-on dire « simplifiée » et affirme qu'« En Lycée Professionnel, où l'absentéisme est le plus fort, la loi ne touche pas à la racine du mal : l'orientation subie ». Quelques jours après, le ministre de l'éducation nationale annonce que les décrocheurs se verront offrir une formation dans les filières créatrices d'emploi. Alors ? L'orientation, choisie ou subie ?

Le SNETAA ne croit pas par ailleurs à la solution de la seconde indifférenciée qui est dans les cartons du ministère.

Suite du collège unique où ils n'ont pas réussi, **cette seconde maintiendrait les élèves dans l'échec où ils se trouvent déjà**. Nous croyons à une autre pédagogie pour les élèves qui sont souvent en échec au collège, celle du lycée professionnel, qui les accueille depuis toujours. **Au SNETAA nous croyons surtout à une véritable proximité et diversité de l'offre de formation, celle qui permet une orientation CHOISIE, une voie professionnelle assumée.**

La solution n'est pas non plus de l'abandonner aux régions. Le SNETAA-FO exige un véritable engagement éducatif pour ces élèves.

Cette idée, basée sur une idéologie qui nie une partie des aptitudes et souhaits des jeunes, qui nie le travail accompli par les équipes éducatives, qui méprise une partie des acteurs du système éducatif, est dangereuse pour la pérennité de la voie professionnelle ; elle annonce l'extinction du corps des PLP, et met en danger l'avenir même des élèves que nous accueillons.

Le SNETAA-FO ne l'acceptera pas !



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Des mots et des maux

Le bilan de la rentrée que nous venons de vivre est décidément encore plus déplorable que nous l'avons dit. Cette situation a été largement réaffirmée par les nombreux collègues que nous avons rencontrés lors de visites d'établissements où au moment des CSA qui se sont tenus dans toutes les académies.

C'est bien une dégradation généralisée des conditions de travail qui s'est manifestée en cette rentrée avec les regroupements de sections, notamment en enseignement général, des effectifs toujours plus nombreux et des horaires qui ne sont ni respectés ni donnés : quid de l'accompagnement personnalisé, quid des heures de PSE... Nous gardons encore un petit espoir pour la préparation de la rentrée prochaine qui se fait actuellement. Les engagements pris par le Ministre doivent être mis en œuvre pour que les conditions de travail soient véritablement améliorées et les conditions d'exercice de la pédagogie restaurées.

Cette attente est forte et il ne faut pas qu'elle soit déçue.

Pour autant, l'actualité immédiate c'est le projet de loi de la programmation sur l'Ecole qui se veut une véritable refondation. Il faut le dire très clairement, son contenu comme celui du rapport annexé ne nous convient pas.

Il réaffirme le collège unique et surtout prévoit un contrat d'objectifs tripartite Etat - Régions - Etablissements. Le danger est surtout celui d'un nouveau concept, celui du campus des métiers. Celui-ci créé un guichet unique de formations professionnelles tous publics confondus.

C'est encore pire que le lycée des métiers.

Il n'y a pas dans ce projet de transfert de la carte de formation aux Régions. Pour autant nous n'y avons pas échappé puisque ceci sera contenu dans le projet de loi sur la décentralisation. Il y est prévu dans son titre IV, chapitre I, que c'est la région qui arrête chaque année la carte des formations.

Le **SNETAA-FO** informe et mobilise les collègues sur les conséquences de ces projets. Il s'agit bien ici de la territorialisation car des régions auront le pouvoir d'ouvertures et de fermetures de sections, donc directement un effet sur les postes des PLP. Pour le **SNETAA-FO** c'est toujours non car au-delà des mots et des bonnes intentions pour la revalorisation de l'Enseignement Professionnel, il s'agit en fait de sa destruction.

Le **SNETAA-FO** invite donc tous les collègues à refuser d'être soumis à la tutelle politique des responsables régionaux.

Signez et faites signer la pétition sur notre site internet : www.snetaa.org

Le **SNETAA-FO** prendra toutes ses responsabilités pour s'opposer à ce démantèlement de l'Ecole de la République avec le transfert de l'Enseignement Professionnel aux Régions.

Le **SNETAA-FO** a dit qu'il serait peut être contraint à la grève. Le **SNETAA-FO** prendra toutes ses responsabilités et si besoin il la fera.

« C'est avoir raison deux fois que de ne pas céder à quelqu'un qui a tort. »

Jules PETIT-SENN

SOMMAIRE

Lutte contre l'absentéisme, loi Ciotti, seconde indifférenciée p. 2

ÉDITORIAL

De Christian Lage p. 3

ACTUALITÉS

Loi de programmation et de refondation de l'école, loi de décentralisation : démolition de l'Enseignement Professionnel p. 4 & 5

Contractuels..... la galère continue !!! p. 6

Entrée en vigueur des « Emplois d'Avenir Professeur » p. 7

DOSSIER

Mobilisation de tous contre la destruction annoncée des Lycées Professionnels p. 8, 9 & 10

ACTUALITÉS

Victoire du snetaa-fo en polynésie p. 11

BRÈVES

p. 12, 13 & 14

Retraites p. 15

Réalité du métier : un enseignant travaille en moyenne 42h par semaine. Les Inspections valident. p. 16 & 17

Budget 2013 baisse des dépenses pédagogiques p. 18

Communiqué commun FIDL SNETAA p. 19



AP N° 529 / DÉCEMBRE 2012 /
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération 75739 Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69 / snetaanat@snetaa.org / www.snetaa.org / Directeur de la publication : Christian Lage / Commission paritaire : CPPAP 0115 S 07264 - ISSN 1273-5450 / Mise en page : Marianne Morichaud / Photographies/ Illustrations : Photos.com - Snetaa - Illustrations : Droits réservés ZAÏCHICK

LOI DE PROGRAMMATION ET DE REFONDATION DE L'ÉCOLE, LOI DE DÉCENTRALISATION : DÉMOLITION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le nouveau gouvernement et son nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, Vincent PEILLON, mettent en musique la priorité donnée à l'École par le nouveau Président, François HOLLANDE.

Pour ce faire, Vincent PEILLON a organisé une grande concertation sur l'École, au meilleur moment, juillet – août. Cette concertation se traduit par un rapport qui contient des pistes pour le projet de loi. Nous pouvons aujourd'hui dire que cette concertation servait à amuser la galerie pour contourner les organisations syndicales et préparer l'opinion à une loi sur l'École.

Le Ministre a voulu marteler que son projet de loi rencontrait le consensus. Nous devons le dire très clairement : il n'en est rien et le SNETAA-FO marque comme d'autres son refus obstiné du développement de l'apprentissage en LP et du transfert de la carte des formations aux régions.

Pour autant, celle-ci n'indiquera rien sur les rythmes scolaires car cet épineux dossier n'est toujours pas réglé à ce jour.

Le projet de loi vient enfin d'être fourni aux organisations syndicales pour qu'il entame la tournée des instances consultatives obligatoires : il est présenté au CSE, Conseil Supérieur de l'Éducation, le 14 décembre et au CTM, Comité Technique Ministériel, le 20 décembre.

Il doit être mis dans le circuit parlementaire après sa présentation au Conseil des Ministres le 23 janvier.

Ce texte comporte des ajouts dans un certain nombre d'articles qui modifient le code de l'Éducation. Il contient aussi en annexe la programmation des moyens et les orientations du Ministère sur la mise en œuvre de la refondation de l'École pendant le quinquennat.

Ce texte prévoit la création d'un conseil national d'évaluation du système éducatif et celle d'un conseil supérieur des programmes.

Il cadre aussi la création des ESPE, Ecoles Supérieures de Professorat et d'Éducation.

Toutefois c'est au détour des ajouts que l'on peut constater que certains points concernent directement l'Enseignement Professionnel.

Tout d'abord chaque jeune doit pouvoir quitter le système scolaire en ayant au moins un diplôme de niveau V, sinon il se verra doté d'une durée complémentaire de formation qualifiante (art. 7).

Les établissements doivent pouvoir permettre aux entreprises d'utiliser leurs locaux en dehors des heures de formation (art. 16).

Le collège unique est rappelé comme étant l'élément

fondamental auquel il ne serait plus dérogé, socle commun des compétences oblige, et qu'il pouvait au mieux y être introduit un enseignement divers en 3ème auquel les PLP peuvent participer (art.29).

Les CFA peuvent accueillir dès 15 ans et pour un an, des jeunes qui resteraient en formation initiale et qui seraient destinés à l'apprentissage (art. 29).

Les contrats d'objectifs des établissements deviennent tripartite, Etat–Établissements–Régions. D'ailleurs le nombre de représentants de la région augmente au conseil d'administration (art. 38).

Dans le rapport annexé nous trouvons un paragraphe qui stipule qu' « au-delà de la nécessaire modernisation de la carte des formations, il conviendra de faire émerger des campus des métiers, pôles d'excellences ... ». Ces campus pourront accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience, ...).

Il est ajouté un petit peu plus loin que « l'objectif de faire de la classe de seconde une véritable classe de détermination, n'est pas atteint ».

Le SNETAA-FO ne peut faire que l'amer constat que ces modifications contenues dans ce projet de loi et dans l'annexe sont une véritable machine de guerre pour détruire l'Enseignement Professionnel.

Nos déclarations sur la mise en place de structures régionales de formations professionnelles n'étaient donc pas de doux fantasmes. **Une structure qui regrouperait tous les publics, conduirait donc avec leur mixité conduirait donc à la remise en cause de notre statut et au mode de transmission des connaissances.**

De plus avec l'interrogation sur la classe de seconde comme classe de détermination, c'est repousser la professionnalisation, **c'est donc aller vers un bac professionnel sur 2 ans.**

C'est bien aussi la volonté de ce gouvernement de développer l'apprentissage et ceci dans la même structure, **car il y a fort à parier que ce qui s'appelle campus ne sera qu'un lycée professionnel transformé en lycée polyvalent.**

Le SNETAA-FO ne peut se satisfaire de cela.

Il faut lire ce projet de loi de programmation de l'École en lisant en même temps l'avant-projet de loi de décentralisation.

Cet avant-projet de loi est piloté par Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique, et son collègue de la formation professionnelle, Thierry REPENTIN.

C'est dans cet avant-projet de loi de la décentralisa-

tion qu'il y a le transfert de l'orientation et pour partie de leurs services, les conseillers d'orientation aux Régions.

Les personnels de l'Education Nationale des CIO sont sous l'autorité des Régions. De plus, la Région doit organiser le service public de l'orientation tout au long de la vie.

Associé à ce transfert, au titre IV, chapitre I et dans l'article 9, le projet de loi prévoit que c'est la Région qui arrête la carte des formations professionnelles initiales chaque année.

Elle fixe par ordre de priorité les ouvertures et les fermetures qu'elle estime nécessaire de formations professionnelles initiales : la carte des formations arrêtée par la Région mise en œuvre par celle-ci et par l'Etat. De la même manière la Région adopte la carte régionale des formations dispensée dans le cadre de l'apprentissage. Les Régions deviennent compétentes pour signer les conventions avec tout type de CFA (publics ou privés).

Là encore, le **SNETAA-FO** est très amer car le ministère lui a répété que ce transfert de compétences n'était pas d'actualité.

Le **SNETAA-FO** refuse que l'ouverture ou la fermeture de sections passent sous l'autorité d'un pouvoir politique qui peut être influencé par les desideratas de ces élus : la seule neutralité de l'aménagement du territoire appartient à l'Etat. Qui dit qu'une Région ne déterminera pas l'ouverture ou la fermeture des sections en fonction de son seul marché d'emploi local ?

Un jeune qui n'aurait plus une formation dans sa région devra-t-il la quitter ? Car rien n'obligera les Régions à offrir tous les diplômes.

Comment ne pas voir que l'ouverture et la fermeture de sections influent directement sur les postes de PLP et notamment sur la capacité à muter d'une région à l'autre ? Ne peut-on penser que les Régions n'auront qu'un seul intérêt : développer l'emploi des non-titulaires ?

Toutes ces raisons remettent en cause le caractère National de l'enseignement professionnel, donc de ses diplômes. Nous ne pouvons pas l'accepter. Il s'agit bien de la démolition de l'Enseignement Professionnel de la formation initiale, publique et laïque. Comment ne pas voir que si ce sont les Régions qui pilotent l'orientation donc l'information



aux jeunes pour un métier et une insertion professionnelle, si elles décident de l'ouverture et de la fermeture des sections de l'Enseignement Professionnel initial, et si elles décident du développement de l'apprentissage, tout ceci se fera dans le même établissement, c'est-à-dire le campus des métiers, elles influenceront directement sur tout ?

C'est donc la fin de la spécificité de l'Enseignement Professionnel.

C'est aussi la mise sous tutelle implicite des enseignants qui devront accomplir leur service en fonction des publics : élèves, apprentis, stagiaires...

Il ne faut jamais oublier que si nous avons des vacances c'est aussi parce que les jeunes qui nous sont confiés ont des vacances. Qu'en sera-t-il en fonction de tous ces publics ?

Le **SNETAA-FO** s'est clairement prononcé contre la territorialisation, c'est-à-dire la décision sur la carte des formations donnée aux Régions.

Il appelle tous les collègues à bien prendre conscience que c'est vraiment l'avenir de l'enseignement professionnel et du statut des PLP qui est clairement en jeu.

**Le SNETAA-FO ne laissera pas faire,
il vous demande de vous mobiliser dès maintenant
et de signer en nombre notre pétition que vous trouverez en ligne sur notre
site internet : www.snetaa.org.**

**C'est dans chaque établissement que le SNETAA-FO vous invite à en débattre.
C'est maintenant que le SNETAA-FO vous propose de résister.
C'est maintenant que le SNETAA-FO vous appelle à l'action.**

CONTRACTUELS..... LA GALÈRE CONTINUE !!!

L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE : MODE D'EMPLOI

Devant la détresse créée par la perte de son emploi, le contractuel doit aujourd'hui faire face à une totale indifférence de la part des services rectoraux de certaines académies concernant l'indemnisation de leur chômage.

Il ne se passe pas un jour sans que le **SNETAA-FO** ne soit alerté par des contractuels qui n'ont pas été renommés sur un poste et qui se heurtent à une administration sans pitié, sans morale, qui déploie une multitude d'armes pour plonger une nouvelle fois nos collègues dans une précarité sans fin.

Le **SNETAA-FO** ne peut rester insensible devant aussi peu de considération.

Dans certaines académies des collègues qui ont perdu leur emploi n'ont pas touché un centime d'euro d'indemnisation chômage depuis plus de trois mois, les collègues se voyant même refuser une modeste avance sur leurs indemnités. De même ces mêmes collègues se voient carrément rétorquer que leur cas n'est pas prioritaire.

Comment peut-on être aussi insensibles devant autant de détresse quand on sait que ces collègues sont aujourd'hui menacés par leur banque, par leur bailleur car ils sont dans l'impossibilité simplement d'assumer les charges courantes de la vie.

Le **SNETAA-FO** tient à rappeler qu'il existe au sein de chaque académie une cellule (chaîne d'avance sur les indemnités) qui peut être déclenchée à la demande des intéressés. Dans ce domaine, nos académies, dans leur grande mansuétude, refusent même de déclencher ces aides qui soulageraient grandement nos collègues et les rendraient plus crédibles auprès de leurs créanciers.

Le **SNETAA-FO** rappelle ci-dessous les démarches concernant l'inscription et l'indemnisation des contractuels ayant perdu leur emploi :

- Vous devez vous inscrire à «Pôle Emploi» (dès que vous n'êtes pas renommés sur un poste)
- Le Rectorat doit vous fournir une attestation de salaire que vous transmettez à Pôle Emploi, qui, après examen, rejette votre dossier (car nous ne cotisons pas aux ASSEDIC).
- L'attestation de rejet, est à renvoyer à la cellule chômage de votre Académie qui, après examen de votre dossier, déclenche votre indemnisation.
- Le contractuel doit, à chaque fin de mois, actualiser sa situation à Pôle Emploi (pointage).
- Toutes ces démarches prennent, quand le travail



est bien fait, au grand maximum, cinq ou six semaines.

- Dans le cas où le dossier n'est pas traité rapidement, quel que soit le motif, la cellule chômage de l'Académie doit être en mesure de déclencher une avance.

Aujourd'hui, comment rester insensible devant autant d'injustices provoquées par le manque de connaissances et de compétences de certains petits chefs qui se croient investis d'une mission leur donnant droit de mettre en péril l'intégrité financière et morale de nos collègues.

Dans certaines Académies, la cellule chômage ne fonctionne que le matin de 8h30 à 12h15 et pendant ces créneaux horaires, il est quasiment impossible de contacter qui que ce soit. Et lorsque que par miracle vous arrivez à les joindre, on vous objecte carrément qu'ils ont autre chose à faire que de s'occuper de votre cas.

Le **SNETAA-FO** entreprend toutes les démarches pour aider nos collègues.

Il devient urgent que tous ces dis-fonctionnements soient dénoncés et rectifiés.

Pour que le cas des contractuels au chômage ne sombre pas dans l'oubli, il est nécessaire que tous nos collègues rejoignent le **SNETAA-FO** pour qu'ensemble nous puissions mener le combat sur tous les fronts.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES « EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR »

Les « Emplois d'Avenir Professeur » sont, le moins que l'on puisse dire, une réponse inadaptée aux dégâts de la masterisation et à la crise de recrutement. Au lieu de cesser la masterisation, le gouvernement ambitionne ainsi de seconder les étudiants qui ont des difficultés face aux 5 années d'études requises pour devenir professeur.

Ils sont en vigueur depuis le 1er novembre, la loi ayant été promulguée le 27 octobre dernier.

A partir de janvier, 6 000 emplois d'avenir professeur devraient être créés, 12 000 en 2014 et en 2015. Ce dispositif a été conçu pour juguler la crise de recrutement mais aussi pour diversifier le profil social des étudiants se destinant aux métiers d'enseignant.

Pour en bénéficier, les étudiant(e)s devront être âgé(e)s de plus de 25 ans. Ils s'engageront à poursuivre leurs études et à se présenter aux concours de recrutement des enseignant(e)s. Ce dispositif est prioritairement destiné à des jeunes issus des « Zones Urbaines Sensibles » ou de l'Education Prioritaire, qui étudient dans les académies ou des disciplines en déficit de candidat(e)s aux concours.

Les « bénéficiaires » signeront un contrat d'un an (au niveau de la 2^{ème} année de Licence) renouvelable dans la limite de 3 ans. Ils seront recrutés par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) pour effectuer des heures de travail allant des activités périscolaires (en Licence 2) à l'enseignement (en Master 1) dans les Lycées, Collèges ou des Ecoles (éventuellement avec plusieurs lieux de travail) pour une durée inférieure à un mi-temps, avec une flexibilité possible sur les horaires. Réservé(e)s aux étudiant(e)s boursier(e)s en cumulant la bourse à critère social, la rémunération des heures effectuées et une bourse de service public qui à partir de 2013 viendra spécialement compléter financièrement les « Emplois d'Avenir Professeur », le revenu des bénéficiaires sera de l'ordre de 900 euros maximum (400 euros mensuel en moyenne car tous ne seront pas forcément boursiers).

Un problème se pose déjà : le statut des « Emplois d'Avenir Professeur ». Il s'agit d'un contrat de droit privé conclu « sous la forme d'un contrat d'accompagnement à l'emploi » (CAE), à l'instar des EVS (Emploi Vie Scolaire), donc par définition ce contrat est en contradiction avec le statut de fonctionnaire. Ils seront recrutés pour un an minimum et trois ans maximum (espérons que la majorité des contrats soit amenée jusqu'à la durée maximale prévu). La durée hebdomadaire de travail pourra varier sur tout ou une partie du contrat, ils seront donc annualisés et flexibles. De plus, ils pourraient exercer dans un ou plusieurs établissements ou écoles.

Bienvenue aux nouveaux personnels adaptables, corvéables à merci et en situation de précarisation ! La fin de la précarité, c'est pour quand ? Et le changement, pour quand ?

Pour le **SNETAA-FO**, il s'agit d'un nouveau dispositif d'emplois précaires, encore un, qui ne servira qu'à



faire diminuer le chômage à court terme ! Ces nouveaux personnels seront les « bouche-trous » du système éducatif qui n'aura alors plus besoin de recruter d'enseignants, de personnels éducatif, de CPE...la tentation va être grande, irrésistible !

Le niveau inégalitaire et très faible des rémunérations de ces futurs collègues et la fusion entre bourse universitaire et rémunération les inscrivent de facto dans la précarité.

Leur formation n'est pas non plus garantie, le flou est de mise mais, quand on se remémore les EVS-CUI (Contrat Unique d'Insertion), cela ne nous pousse pas à l'optimisme.

Le **SNETAA-FO** revendique l'annulation de la masterisation et la mise en place d'un véritable recrutement allié à un véritable salaire et une véritable formation pour que les futurs enseignants bénéficient des statuts particuliers et du statut de fonctionnaire d'Etat.

Le **SNETAA-FO** revendique la transformation des emplois précaires en emplois statutaires.

MOBILISATION DE TOUS

CONTRE LA DESTRUCTION ANNONCÉE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Pour la défense de notre métier de Professeurs de Lycées Professionnels, pour que l'École de la République assure un avenir à nos jeunes, dès maintenant, mobilisons-nous !

Depuis la Concertation sur la «refondation de l'école», nous savons que celles et ceux qui veulent détruire la formation initiale qualifiante en Lycée Professionnel se sont activés. A un tel point que le nouveau Ministre de l'Education Nationale a retenu la pire stratégie pour la Voie Pro : développer l'apprentissage, créer une seconde de détermination par modularisation, donner la carte des formations exclusivement aux Régions.

- **Développer l'apprentissage**, c'est offrir un parcours sans aucune sécurité à nos jeunes alors que les entreprises compriment leurs personnels ; c'est diviser par trois les heures en enseignement général pour ces jeunes alors qu'ils sont ceux qui en manquent le plus depuis leurs difficultés au collège ; c'est réduire considérablement le nombre de PLP par suppression massive inexorable tant dans les matières professionnelles qu'en enseignement général ; c'est atteindre notre statut de fonctionnaire d'Etat car, face aux classes d'apprentis, notre statut particulier ne s'applique pas : c'est l'annonce de l'annualisation, la globalisation de nos horaires, la fin des emplois du temps hebdomadaires, c'est transformer les Professeurs en Formateurs.

- **Créer une seconde de détermination en Lycée Professionnel**, c'est attaquer la qualité professionnelle de nos diplômés ; c'est faire passer le Bac Pro de 3 à 2 ans ; c'est pousser aux enseignements par champs professionnels diluant toutes les spécialités ; c'est transformer les stages de seconde en «découverte des entreprises» sans aucun objectif clair qui engage vers un diplôme de qualité reconnu par les conventions collectives ; c'est réduire considérablement le rôle des professeurs qui n'auront plus à effectuer les visites des PFE/PFMP ; c'est créer des classes ghettos marquées négativement.

- **Donner la carte des formations exclusivement aux Régions**, c'est abandonner le caractère national des diplômés puisque seuls les diplômés ayant une employabilité immédiate dans la Région seront valorisés, c'est s'assujettir aux pouvoirs politiques régionaux mouvant en fonction des résultats électoraux ; c'est subir considérablement le pouvoir économique, le MEDEF voulant une main d'œuvre maîtrisant des technologies d'entreprises plutôt que des technologies de métier, c'est encore développer l'apprentissage à tout va, c'est casser un équilibre fragile entre Etat/Régions, entre diplômés nationaux et intérêts locaux.

Le SNETAA-FO, première organisation des professeurs de Lycée professionnel, ne peut se résoudre à ces attaques.

*Nous prenons nos responsabilités car, en tant qu'organisation syndicale, nous défendons notre métier spécifique de PLP et nous défendons la voie professionnelle, initiale, publique et laïque !
Nous devons résister !*

Nous pouvons encore empêcher ce rouleau compresseur de la pensée unique qui veut «se faire la Voie Pro». C'est tous ensemble que nous devons organiser la mobilisation générale.

Entre le 19 et le 30 novembre, tous les S1 (responsables SNETAA dans les établissements) organiseront une Heure Mensuelle d'Information Syndicale (HMIS) qui permettra de débattre des modalités d'actions, d'expliquer les enjeux de ces projets destructeurs. Contactez votre S1 pour déposer votre autorisation d'absence pendant cette heure. Vous pouvez aussi vous adresser à votre Secrétaire départemental (S2) qui pourra venir animer cette Heure Mensuelle d'Information Syndicale ou votre Secrétaire Académique (S3). N'hésitez pas à les contacter !

D'ores et déjà, nous demandons à chacun(e) de signer la pétition jointe.
Signez et faites signer !

Nous les remettrons au Ministre pour lui dire que nous ne voulons pas de la casse de notre métier, de notre emploi, de l'enseignement professionnel initial, public et laïque ! Nous exigeons de meilleures conditions de travail, du respect et une valorisation de nos salaires ! Alors que nous n'en pouvons plus des conditions dans lesquelles nous enseignons, **NON, nous ne travaillerons pas plus gratuitement !**

Dès maintenant, mobilisons-nous ! Nous pouvons encore faire arrêter cette casse annoncée. C'est l'affaire de toutes et tous !

Après il sera trop tard !

La mobilisation, avec le SNETAA-FO, c'est maintenant !

PÉTITION



LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?

Maintes fois échaudés par des promesses non tenues, les PLP attendaient avec impatience un changement profond, concret, répondant à leurs légitimes attentes.

Non seulement les propositions de la « refondation » ne correspondent pas à ces attentes, mais nombre d'entre elles, si elles devaient aboutir dans la prochaine « loi Cadre sur l'éducation », seraient mortifères pour l'Enseignement Professionnel et ses personnels.

- Où sont les propositions permettant les améliorations de nos conditions de travail ?
- Où sont les postes nécessaires aux dédoublements des Heures d'Enseignement Général ?
- Où sont les mesures de nature à stopper la violence qui envahit nos établissements ?
- Où sont celles pour la restauration de l'autorité des enseignants, celles pour le respect des décisions des conseils de classes ?
- Où sont les mesures pour supprimer les CCF, pour diminuer la charge de travail des enseignants, pour restaurer un vrai diplôme national ?
- Où sont les mesures pour la revalorisation salariale ?

Ne cherchez pas ! Ces mesures vous n'en trouverez aucune dans le projet de loi « Cadre » proposée par le Gouvernement !

En revanche, vous trouverez des « propositions » pour :

- l'allongement du temps de présence des enseignants dans les établissements sans aucune revalorisation salariale,
- pour la diminution des vacances scolaires,
- pour la « délabellisation » des établissements ZEP,
- pour l'annualisation de nos horaires,
- la globalisation du temps de service (sans parler de l'idée de créer un bac pro 2 ans après une seconde de détermination par modularisation).

Et comme si cette absence de réponses à nos préoccupations quotidiennes ne suffisait pas, la concertation ne prévoit ni plus ni moins que la poursuite du démantèlement de l'Enseignement Professionnel indépendant et public et du statut de ses personnels par **le développement de l'apprentissage, par la régionalisation de l'orientation et le transfert total des cartes de formation aux Régions.**

CE N'EST PLUS POSSIBLE !

Le SNETAA-FO appelle tous les PLP, tous les Personnels de l'Enseignement à résister et à se mobiliser pour défendre leur outil de travail et leur statut de fonctionnaire d'Etat.

Le combat sera long, mais ensemble nous le gagnerons.

COMMENÇONS PAR SIGNER ET FAIRE SIGNER LA PETITION CI-APRÈS.

PÉTITION



NON AU DEMANTELEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL, PUBLIC ET LAÏQUE ET DU STATUT DES PLP

Nous soussignés,

EXIGEONS :

- *l'abandon du projet de transfert de la carte des formations aux Régions,*
- *le maintien INTEGRAL et le RESPECT du statut national des PLP,*
- *l'abandon de tout projet d'allongement du temps de service des enseignants et de toute forme d'annualisation du temps de travail des Personnels,*
- *l'arrêt de toute forme de déprofessionnalisation de nos diplômés qui doivent rester nationaux.*

DEMANDONS :

- *la prise immédiate de mesures concrètes permettant une réelle amélioration de nos conditions quotidiennes de travail et une revalorisation significative de nos salaires.*

Etablissement	Nom Prénom	Signature

VICTOIRE DU SNETAA-FO EN POLYNÉSIE



A l'issue du scrutin qui s'est déroulé le 15 novembre 2012, le dépouillement du 5 décembre place le **SNETAA-FO** et sa fédération la **FTEC FO** en tête des 4 fédérations syndicales présentes sur le Territoire.

Le SNETAA-FO Polynésie en nette progression

Avec 414 voix soit 35,49 % des suffrages exprimés chez les enseignants, le **SNETAA-FO** est en forte hausse (+105 voix et 40 % d'augmentation). Il se hausse au niveau du SNES (426 voix) qu'il aurait pu dépasser si la totalité des suffrages des PLP de la SEP Aorai n'avaient pas été invalidés à la demande du SNUEP FSU.

Le SE (UNSA) qui recueille 76 voix est en légère baisse et le SNALC (CSEN) subit une défaite cuisante, avec 119 voix recueillies, il perd 72 suffrages soit 65 % de ses électeurs de 2010.

Dans le corps des PLP, le SNUEP FSU ne recueille que 52 suffrages (15,16 %) contre 291 voix pour le **SNETAA-FO** Polynésie et une représentativité de 84,84 %. Les 4 sièges reviennent donc au **SNETAA-FO** Polynésie.

Dans le corps des Certifiés, le **SNETAA-FO** Polynésie avec 105 suffrages et une représentativité de 17,41 % devient le 2^{ème} syndicat des lycées et collèges.

Suite à ce vote, la répartition des sièges au CTP ne semble pas devoir changer. La FTEC FO, la FSU et l'UNSA devraient conserver chacune 3 sièges et la CSEN SNALC, 1 seul.

Les 3 premières fédérations auront donc 1 représentant au HCE (Haut Conseil de l'Éducation).

La FTEC FO et le **SNETAA-FO** sa principale composante se félicitent de ces résultats et remercient vivement les collègues qui lui ont fait confiance reconnaissant ainsi leur travail sur le terrain pour défendre, en toute indépendance, l'enseignement public en Polynésie française.

La toute jeune fédération FTEC FO devient donc la première fédération dans l'enseignement secondaire public.

Une fédération toute jeune

C'est à l'initiative du **SNETAA-FO** Polynésie que la fédération a été créée, il y a moins d'un an avec le syndicat des personnels et agents FO du territoire (SNFOLCEP/CSTP FO).

Pour la première fois, cette année, la FTEC FO était en mesure de présenter 8 listes sur l'ensemble des 10 collèges aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP l'équivalent des CAPA en métropole). Elle ne présentait pas de listes chez les Chefs d'établissement et les professeurs d'EPS. Le **SNETAA-FO** Polynésie, pour sa part, présentait 5 listes dans les différents corps enseignants et le SNFOLCEP 3 listes chez les personnels agents et administratifs.

Sur 1783 suffrages exprimés (1712 en 2010), la FTEC FO en recueille 597 (33,48 %) soit une progression de 197 voix par rapport à 2010 et un bond de 10%. La progression des suffrages exprimés profite donc en grande partie à la FTEC FO. La FSU recueille 555 voix (+ 27 voix mais en légère baisse en pourcentage, - 0,32 %). L'UNSA, 512 (- 48 voix et une forte baisse en pourcentage par rapport aux exprimés de 4,64 %). La CSEN représentait par le SNALC recueille 119 voix (- 72 voix et une perte de représentativité de 5,31 %).

Handicap : Le chantier de la professionnalisation des AVS est ouvert

C'était une réclamation forte des associations de parents d'élèves handicapés qui semble-t-il vient d'aboutir.

En tout cas une première étape vient d'être franchie : un groupe de travail sur la « professionnalisation des accompagnants », qui sont actuellement contractuels de l'Education Nationale, est né mi-octobre. Il est composé d'une quarantaine de membres (institutions, associations, syndicats, inspections), dirigé par Pénélope Komités, conseillère technique du président de la région Ile-de-France. Il devra, d'ici le début de l'année 2013, « dégager les contours de cette nouvelle profession « d'accompagnant » qui accueillera notamment les personnels intervenants au sein de l'école, les auxiliaires de vie scolaire et les assistants de scolarisation », œuvrer à « la reconnaissance et la pérennisation de la fonction », et définir un « référentiel de compétences et d'activités », lit-on dans la lettre de cadrage.

Le calendrier est serré pour un chantier immense, inauguré par George Pau-Langevin (ministre déléguée à la réussite éducative) et Marie-Arlette Carlotti (ministre déléguée aux personnes handicapées). La réunion aux deux ministères, l'éducation nationale et la santé, vise à favoriser une « action globale en vue d'une continuité du parcours des jeunes en situation de handicap à l'école, dans leur vie sociale et vers l'insertion professionnelle ».

L'objectif visé engendre l'adhésion d'associations impliquées, qui, tout en saluant l'évènement, rappelle qu'un autre groupe de travail avait déjà été instauré en 2009 par le précédent gouvernement, et que, « faute d'accord sur le financement de ces personnels, les propositions n'avaient pu voir le jour ».

Le financement : pierre d'achoppement

Espérons que ce nouveau groupe de travail engendre de bonnes nouvelles et non pas de nouvelles désillusions pour les AVS, ces personnels contractuels.

Le changement, on l'attend !

LA CRISE ÉCONOMIQUE ENTRAVE L'OBJECTIF D'UNE ÉCOLE POUR TOUS

Les progrès en direction de l'enseignement primaire universel sont en perte de vitesse, la scolarisation des enfants sur la planète culmine à un maximum, plafonne. Pourtant 164 pays s'étaient engagés, dans le cadre des objectifs du Millénaire, à ce qu'en 2015 : tous les enfants puissent aller à l'école. L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) a publié mi-octobre son « Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2012 » et a par la même lancé un cri d'alarme face à cette situation. Depuis 2000, le monde s'orientait sur la bonne voie pour atteindre l'objectif fixé. Les 108 millions d'enfants de part le monde qui étaient privés d'école en 1999 n'étaient plus que 61 millions en 2010. Mais constate un des contributeurs au rapport : « les trois quarts de cette diminution ont été obtenus entre 1999 et 2004. Entre 2008 et 2010, les progrès ont complètement stagné ». Avec la crise mondiale, l'argent fait défaut et l'éducation en pâtit. L'objectif de l'école pour tous s'est retrouvé enrayé par la crise économique mondiale, et toute une génération voit son horizon scolaire se restreindre voire disparaître complètement alerte l'Unesco. « Sur 100 enfants non scolarisés, 47 n'entreront jamais à l'école » si d'autres moyens financiers ne font pas leur apparition rapidement. « Dans 123 pays à revenu faible ou moyen inférieur, près de 200 millions de jeunes de 15 à 24 ans, soit un jeune sur cinq, n'achèvent pas le primaire » précise l'agence, qui ajoute que « scolariser tous les jeunes jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire coûterait 6,2 milliards d'euros par an, en plus des 14,5 milliards d'euros nécessaires pour réaliser l'éducation de base universelle d'ici à 2015 ». Une somme providentielle quasiment introuvable en ces temps de rigueur budgétaire.

Pour essayer de lancer à nouveau cet élan, le secrétaire général des Nations Unies, vient de fonder « Education First » : une mission de sensibilisation sur cette thématique essentielle de l'école pour tous. En période de disette, de rigueur financière globale, l'Education comme tous les autres objectifs pour l'amélioration de la condition humaine n'est plus priorité alors que nous savons qu'à long terme c'est la seule option viable que nous ayons. Malheureusement le temps de la finance n'est pas le même temps que celui de l'homme et de son avenir.

My tailor is rich ...

Il existe un Etat où les discussions portent pour :

- accroître de dix jours l'année scolaire
- amplifier considérablement la charge de travail des enseignants
- évaluer les professeurs sur les résultats de leurs élèves sans prise en compte des autres facteurs (socio-économiques...) qui pourraient les expliquer

Quel est cet Etat ? La France pensez-vous ? et bien non !

Dans cet Etat, la rémunération moyenne des enseignants est de 4850 euros par mois.

Effectivement cela ne peut pas être notre cher pays.

En plus dans cet Etat après une grève de huit jours, les collègues ont obtenu une hausse de traitement de 17 % étalée sur quatre ans.

(Pour rappel notre traitement en France est calculé par rapport à la valeur du point d'indice. Ce dernier étant gelé depuis juillet 2010, et le ministre nous a dit que nous devrions attendre...)

Alors vous avez trouvé ?

Il s'agit de l'Illinois (Etat des USA) et pour être précis du district scolaire de Chicago.

CITATION :

Le 30 août dernier, le premier ministre a salué « le dévouement des enseignants » et notre ministre de l'Éducation a attesté : « Nous savons tous que les enseignants ne sont pas assez rémunérés... Il serait digne de les payer mieux si nous en avons les moyens » et d'ajouter « les gens qui choisissent ce métier ne le choisissent pas d'abord pour l'argent... »

Sommes-nous revenus au temps où l'enseignant vivait de vocations et d'eau fraîche ? A l'évidence oui ! la pénitence perdue.

**PRENEZ-EN DE LA GRAINE,
LES FONCTIONNAIRES !**



ZAÏTCHICK-2012

Pour les personnels contractuels : Victoire du SNETAA-FO en Guyane

Le SNETAA-FO vient de gagner un beau combat en Guyane. Alors que d'autres organisations syndicales pensaient le combat perdu d'avance le SNETAA-FO a osé et a gagné le combat. En effet à compter du 1^{er} septembre, les salaires de tous les contractuels de la MGI (Mission Générale d'Insertion) qui a pour but de diminuer les sorties sans qualification, seront indexés à 40 %.

Pour toutes informations, actions en Guyane contacter
Sonia Arnaud (S3) :
soso.arnaud973@orange.fr
ou
www.snetaaaguyane.sitew.com

LA FRANCE, 23^{ÈME} DE L'OCDE SUR 25

Notre chère nation arrive au 23^{ème} rang de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), avec un revenu moyen des enseignants en dessous de la moyenne juste devant la Slovaquie et la Grèce. Selon l'OCDE, entre 1995 et 2009, le salaire statutaire (hors primes et heures supplémentaires) des enseignants du primaire et du secondaire ayant au moins 15 années d'exercice a diminué dans notre pays.



ZAÏTCHICK-2012

ASH

Une réunion nationale sur le thème de l'Adaptation Scolaire et Handicap (ASH) a eu lieu au siège du **SNETAA-FO** à Paris début décembre.

Elle regroupait les Référents ASH de toutes les académies.

Ce groupe a travaillé sur la nouvelle brochure ASH qui sera destinée à répondre aux attentes, questionnements, droits et devoirs des collègues travaillant dans les différentes structures existantes au sein de l'Education Nationale : SEGPA, EREA, ULIS.

Cette brochure ASH sera mise en ligne courant 2013 sur notre site : snetaa.org

Pour toutes questions spécifiques à l'ASH vous pouvez contacter le SNETAA-FO : au 01 53 58 00 30, par mail : snetaanat@snetaa.org ou CHARLOT Gilles (CT ASH) au 06 87 82 02 73.

CHEFS DE TRAVAUX

Fin novembre, une réunion nationale Chefs de Travaux s'est tenue au siège du **SNETAA-FO** ; le Chef de Travaux étant, si besoin est de le rappeler, un Professeur de Lycée Professionnel régi par le statut des PLP.

La lettre spécifique numéro 2 Chefs de Travaux est parue, elle est consultable sur notre site : snetaa.org.

NE RESTEZ PAS SEUL(E) !

Une interlocutrice spécialiste est disponible tous les jours pour vous répondre !

N'hésitez pas à la contacter : bureau.françoise@free.fr



SOS Homophobie : agrément Education nationale supprimé par le Tribunal administratif.

A la demande d'associations catholiques, Le Tribunal administratif vient d'ôter l'agrément qui avait été donné par le Ministère de l'Education nationale à l'association SOS Homophobie.

Le **SNETAA-FO** est membre du CNAECEP*, Commission ministérielle qui donne un avis sur les demandes d'agréments des associations. SOS homophobie avait eu un avis favorable à l'unanimité. Outre le fait qu'il faut répéter sans cesse que l'homophobie est un délit, le jugement du Tribunal administratif semble tombé à point nommé pour certains dans le contexte particulier du prochain vote du mariage pour tous et on peut le regretter. Ainsi qu'il est précisé dans le communiqué du ministère, l'école reste partie prenante de la lutte contre l'homophobie. A noter aussi que l'octroi de l'agrément n'est pas indispensable pour intervenir en milieu scolaire et une nouvelle demande d'agrément sera déposée dans les prochaines semaines.

Le SNETAA-FO donnera de nouveau un avis favorable à l'agrément de cette association.

Ce conseil est composé d'associations et de syndicats d'enseignants, ainsi que de représentants de parents d'élèves. Il examine plusieurs dizaines de dossiers par an déposés par les associations qui souhaitent obtenir un agrément. Il se réunit cinq fois par an. Un des critères retenus pour l'agrément est le respect du principe de laïcité. Le TA a-t-il estimé que cette association était trop laïque ainsi que l'ont relaté certains médias ? CNAECEP : Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

RETRAITES

Le 2 juillet 2012 un décret a élargi les possibilités de départ en retraite à 60 ans dans le cadre des retraites anticipées pour longue carrière. Vous trouverez ci-dessous le résumé de l'ensemble des possibilités et conditions de départ avant l'âge légal.



PUIS JE PARTIR A 60 ANS ? COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

Les conditions et l'âge d'ouverture du droit au départ anticipé (d'après le décret 2012-847 du 2 juillet 2012)

Date de Naissance Age légal	Age de départ autorisé En années et mois	Durée d'assurance cotisée *	5 trimestres cotisés avant la fin de l'année ci dessous **
1 ^{er} semestre 1951 <i>60 a déjà atteint</i>	56 58 59	171 167 163	1967 1967 1968
1968 2 ^{ème} semestre 1951 <i>60a 4m déjà atteint</i>	56 58 59 60	171 167 163 163	1967 1967 1968 1969
1952 <i>60a9m</i>	56 58 59a 4m 60	172 168 164 164	1968 1968 1969 1972
1953 <i>61a2m</i>	56 58a 4m 59a 8m 60	173 169 165 165	1969 1969 1970 1973
1954 <i>61a7m</i>	56 58a 8m 60	173 169 165	1970 1970 1974
1955 *** <i>62a</i>	56a 4m 59 60	174 170 166	1971 1971 1975
1956 <i>62a</i>	56a 8m 59a 4m 60	174 ? 170 ? 166 ?	1972 1972 1976
1957 <i>62a</i>	57 59a 8m 60		1973 1973 1977
1958 <i>62a</i>	57a 4m 60		1974 1978
1959 <i>62a</i>	57a 8m 60		1975 1979
1960 <i>62a</i>	58 60		1976 1980

* **Durée d'assurance cotisée** : C'est la durée d'assurance ayant donné lieu à cotisation à la charge des fonctionnaires dans le public et dans le privé + trimestres réputés cotisés :

- le service national par trimestres entièrement effectués (maxi 4 tr.),
 - périodes de maladie, maternité ou inaptitude temporaire (maxi 6 tr. dont maxi 4 tr. pour maladie et inaptitude temporaire).
- Les trimestres de maternité sont des trimestres liés à l'accouchement (1 trimestre par enfant l'année civile de l'accouchement)
- périodes de chômage (maxi 2 tr.)

- **le tout dans la limite de 4 trimestres par année civile**

** **Si vous êtes né(e) au dernier trimestre de l'année civile** l'exigence est de 4 trimestres au lieu de 5

*** **A partir de 1956**, les durées ne seront fixées que 4 ans avant l'année de départ légale d'où les cases vides

LES DEMANDES

Pour un départ proche elles sont à déposer au plus tôt (renouveler la demande par écrit si elle avait été faite avant le 3 juillet 2012).

Demander au Rectorat un tableau à compléter et renvoyer

- pour le 31 août si départ le 1^{er} novembre 2012
- pour le 30 septembre si départ le 1^{er} décembre 2012
- pour le 31 octobre si départ le 1^{er} janvier 2013

Joindre obligatoirement au dossier les relevés des régimes du privé (CARSAT, MSA, RSI...) avec le nombre de trimestres cotisés pour l'ouverture des droits à retraite anticipée.

RÉALITÉ DU MÉTIER :

**UN ENSEIGNANT TRAVAILLE EN MOYENNE 42H PAR SEMAINE.
LES INSPECTIONS VALIDENT.**

Les enseignants ne seraient-ils finalement pas des « fainéants » comme certains aiment à le dire ?

Un rapport de l'IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) et de l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche) relatif aux « composants de l'activité professionnelle des enseignants outre l'enseignement dans les classes » rompt le cou à ce préjugé.

« Le métier d'enseignant ne se résume pas à un face à face pédagogique ». C'est à partir de ce postulat que l'enquête débute.

Ce rapport daté de juillet 2012 mais publié le 21 septembre 2012 fait un constat sans appel : « un alourdissement général de la charge de travail des enseignants au cours des dix dernières années » même s'il existe bien entendu des nuances en fonction du lieu d'exercice, des situations professionnelles vécues, de l'investissement dans le métier...

Les enseignants passent la moitié de leur temps de travail devant les élèves c'est à dire qu'ils travaillent largement plus que les 39 heures statutaires du salarié.

18 à 20 heures de présence face aux élèves représentent 39,5 heures en moyenne de travail par semaine pour les enseignants du secondaire. Pour 22 à 24 heures de classe cela induit 42 heures en moyenne de travail pour les enseignants du primaire.

A cela s'ajoute douze journées de congés sacrifiées en moyenne.

Cette enquête s'est appuyée sur les multiples études, différentes entrevues avec plus de 500 enseignants, directeurs d'école, chefs d'établissement (primaire, secondaire, LP), dans diverses académies, au ministère de l'Éducation Nationale, des organisations syndicales et a été rapportée par V. Bouysse et Y. Poncet. La charge de travail est de plus en plus lourde au fil des années. L'hétérogénéité des élèves est la première explication mise en avant. D'autres raisons sont pointées : le manque de concertation et d'intérêt des élèves, le fait de transmettre - éduquer - être assistante sociale et les multiples travaux « invisibles » dévolus aux enseignants.

Même si le cœur de métier demeure « le triptyque » : préparation du cours- cours- correction, de nombreuses autres activités indispensables au bon déroulement de l'éducation sont exercées par l'enseignant. Ce rapport propose de les inclure dans le temps de



service des enseignants : remplir le LPC (Livret Personnel de compétences), la double évaluation quantitative (maintien des notes) et qualitative (validation des compétences), le CCF (Contrôle en Cours de Formation) et ses fiches sans fin, la recherche de stages et leur suivi, les dispositifs de personnalisation et d'aide, l'aide à l'orientation, la participation aux différentes instances de suivi de la scolarité de l'élève, la gestion de l'alternance dans la voie professionnelle...

Tout cela est responsable de la dégradation des emplois du temps évaluée par le rapport à **10 heures supplémentaires de présence dans l'établissement pour des « tâches administratives » et pour beaucoup du temps perdu.**

Les inspecteurs généraux préconisent « de mieux prendre en compte l'investissement réel des professeurs, dans le cadre d'une gestion renouvelée ». Ils invitent à revisiter la définition du métier d'enseignant, estimant qu'à l'heure actuelle ses contours sont flous et beaucoup de missions sont « invisibles » alors même qu'elles sont indispensables, indissociables des tâches d'enseignement.

Le rapport propose de recenser, lister dans de nouveaux textes officiels les principales composantes du métier en annualisant ce qui ne relève pas du face à face pédagogique. Danger !

C'est-à-dire faire « évoluer la définition du métier d'enseignant », revoir et changer la définition des obligations règlementaires de service donc changer les statuts.

Les rapporteurs proposent une définition d'obligations annuelles avec pour débiter une définition hebdomadaire maximale mais « couplée à une définition du métier intégrant, au-delà des heures d'enseignement stricto sensu ».

C'est-à-dire une annualisation horaire d'obligations « administratives », « éducatives », de « suivis », « d'aide »...

En fait ce rapport, les inspections proposent d'étendre le système déjà en place dans le primaire depuis 2008 : une annualisation horaire d'obligations en plus des heures de cours dues.

Pour être plus clair : une avancée vers « le corps unique » pour les enseignants.

Si le ministère suivait les pistes émises par ce rapport, deux hypothèses seraient possibles :

- réduire le nombre d'heures d'enseignement en face à face au profit d'autres activités en faveur des élèves ou de l'établissement, avec les conséquences financières qu'entraînerait une telle solution : embauche de professeurs pour compenser le manque de cours.
- Augmenter l'actuel nombre d'heures de service des enseignants en ajoutant d'autres activités que le face à face, mais cela nécessiterait une revalorisation salariale.

Cependant, le Ministre de l'Education Nationale s'est évertué à calmer les inquiétudes naissantes et a affirmé qu'il n'y aurait pas : « la moindre contradiction entre la volonté de la puissance publique de donner à l'Ecole républicaine les moyens de remplir

ses missions et la nécessité d'améliorer les conditions de travail des personnels définies par le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers des corps de fonctionnaires d'Etat », « il n'y a pas de changement de statut. Les professeurs ont été tellement attaqués, je ne veux pas blesser les identités disciplinaires qui méritent le respect ».

Sceptique ?

Le **SNETAA-FO** est fermement **OPPOSÉ** à un changement quelconque de statut, une obligation annuelle des obligations et au « corps unique » !

Le **SNETAA-FO réaffirme son attachement à l'existence du corps national des PLP** (Professeurs de Lycée Professionnel), **fonctionnaires d'Etat, et à son statut particulier qui définit ses missions et ses obligations de service en heures hebdomadaires dans les disciplines de recrutement, indissociable de l'existence des LP, SEP, SEGPA, EREA, dans le cadre de l'école publique et laïque.**

Le **SNETAA-FO refuse toute forme d'annualisation et de globalisation, exige la revalorisation de la valeur du point d'indice qui est bloquée depuis deux ans.**

Même si le **SNETAA-FO** reconnaît un point positif à ce rapport : la reconnaissance de l'alourdissement général de la charge de travail des enseignants par les inspections, il n'accepte cependant pas la remise en cause des statuts et le corps unique... mais exige le maintien de la spécificité des différents statuts de l'enseignement et bien évidemment la spécificité, la particularité du statut des Professeurs de Lycée Professionnel !

Avec le SNETAA-FO, mobilisons nous !
Signez la pétition en ligne :
www.snetaa.org

BUDGET 2013 BAISSÉ DES DÉPENSES PÉDAGOGIQUES

Loin de contrebalancer de nombreuses années de RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et avant que la MAP (Modernisation de l'Action Publique) ne soit réellement effective, le budget 2013 dénote un fléchissement dans les orientations prises pour l'Education.

En effet pour la prochaine rentrée scolaire, près de 600 enseignants supplémentaires seront effectifs dans les établissements du secondaire.

De plus ce nouveau budget entérine le rétablissement des moyens octroyés à la formation des enseignants.

C'est une image, un symbole certes fort mais qui ne permet pas de faire oublier la politique de « casse » rigoureuse des emplois qui prévalait jusqu'à maintenant dans l'Education Nationale.

Au vu des prévisions d'effectifs, ces nouveaux moyens humains iront en priorité sur les collèges (10000 élèves en plus) et dans les Lycées Professionnels (5000 élèves supplémentaires) car le nombre d'élèves des lycées généraux et technologiques restera quasiment stable (une centaine d'élèves additionnels).

Cependant cela était trop « beau » pour être vrai. Ce que l'on nous donne d'une main nous est repris de l'autre.

La création de ces nouveaux postes est l'arbre qui masque un autre fait : les crédits de fonctionnements des établissements.

Les subventions de l'Etat aux établissements sont rognées.

Elles servent par exemple à l'achat de manuels et à certains frais de stages. Ces crédits ne cessent de diminuer. Ils vont passer de 19,50 à 17,06 euros par élève en collège (-2,44 €), de 15,10 à 14,32 euros en lycée (-0,78 €) et de 25,50 à 21,77 euros en Lycée Professionnel (-3,73 €).

Les LP vont encore payer le plus lourd tribut. La vie journalière des établissements, surtout des Lycées Professionnels, s'annonce de plus en plus compliquée, insupportable.

Sans moyens appropriés comment les établissements pourront-ils fonctionner ?

Malgré le contexte ambiant de rigueur, d'austérité, la Nation doit plus que jamais donner la priorité à l'Education qui n'est pas un coût mais un investissement à long terme, un avenir meilleur pour tous.



au service des personnels adhérents :

www.snetaa.org

ACTUALITÉS // CONCOURS // MUTATIONS // PROMOTIONS // TEXTES, DROITS
CONTENTIEUX // PÉDAGOGIE // SITES ACADÉMIQUES // QUESTIONS/RÉPONSES
FORUM ADHÉRENTS // ADRESSES UTILES

snetaanat@snetaa.org



COMMUNIQUÉ COMMUN

La FIDL (Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne) et le SNETAA-FO (Syndicat National de l'Enseignement Professionnel – Force Ouvrière) se sont rencontrés pour aborder les problématiques et enjeux des orientations de la prochaine loi sur l'Education, en particulier pour les lycéens professionnels.

Nos valeurs communes, la laïcité en premier lieu, nous amènent à des constats partagés. Depuis de trop longues années, les lycéens professionnels sont contraints à une éducation au rabais par manque de moyens ou de considération et subissent des discriminations inacceptables : discriminations liées aux origines, aux genres ou aux orientations sexuelles.

Nos organisations alertent la communauté éducative afin que des remèdes urgents soient apportés à cette situation.

Or, plusieurs des orientations du ministre de l'Education Nationale nous alarment très vivement, à savoir :

- La territorialisation des formations professionnelles qui, de facto, remet en cause le caractère égalitaire du baccalauréat.
- La seconde de détermination qui déprofessionnalise les formations par de la pseudo découverte en entreprises.
- Le développement de l'apprentissage alors que les lycéens réclament plus et mieux d'Ecole.

Nous invitons nos militants à se réunir sous forme d'Assemblée Générale pour organiser les mobilisations.

La FIDL et le SNETAA-FO exigent :

- Une valorisation de l'enseignement professionnel par une orientation choisie et non subie.
- Le maintien, partout, des diplômes nationaux qui garantissent une formation de qualité reconnue par les conventions collectives.
- La lutte contre toutes les discriminations à l'accès au stage.
- Un enseignement initial, public et laïque au sein de la seule Ecole de la République qualifiante : les lycées professionnels.

La FIDL et le SNETAA-FO demandent en urgence à être reçus par Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale pour obtenir satisfaction à ces légitimes revendications.



Contacts :



Massira BARADJI : 06.76.74.61.25

Pascal VIVIER : 06.27.49.07.27